

**EXUBERONE LIQUIDE**Version 2 / F
1020000022361/5
Date de révision: 09.07.2007
Date d'impression: 09.07.2007**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	EXUBERONE LIQUIDE
Code du produit (UVP)	05933129
Utilisation	Régulateur de croissance
Société	Bayer CropScience SA 16, rue Jean-Marie Leclair 69009 Lyon France
Service responsable	E-mail : fds-france@bayercropscience.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Pas de dangers particuliers connus.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**Concentré soluble (SL)
Acide béta-indole-butyrique (AIB) (4 g/l)**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Acide 4-(indole-3-yl)butyrique	133-32-4 205-101-5	T	R25	0,38
Hydroxyde de sodium	1310-73-2 215-185-5	C	R35	< 0,50
Amines de suif éthoxylées	61791-26-2	Xn, N	R22, R41, R51/53	> 0,10 - < 2,50
Glycérine	56-81-5 200-289-5			> 1,00

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS**Conseils généraux**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).



EXUBERONE LIQUIDE

Version 2 / F
102000002236

2/5

Date de révision: 09.07.2007
Date d'impression: 09.07.2007

Contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Ingestion

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Avis aux médecins

Traitement

Traiter de façon symptomatique.
Surveillance médicale pendant 48 heures au moins.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée
Dioxyde de carbone (CO₂)
Mousse
Poudre sèche

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :
oxyde de carbone (CO)
oxydes d'azote (NO_x)

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Méthodes de nettoyage

Récupérer le produit par pompage, aspiration ou fixation à l'aide d'un adsorbant sec et inerte.
Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé.
Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre 13.
"Considérations relatives à l'élimination".

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger
Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

**EXUBERONE LIQUIDE**Version 2 / F
102000002236

3/5

Date de révision: 09.07.2007
Date d'impression: 09.07.2007

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériau approprié

Polyéthylène haute densité

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Glycérine (Aérosol.)	56-81-5	10 mg/m ³ (VME)	06 2006	INRS (FR)

Équipement de protection individuelle

Protection des mains

Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Protection des yeux

Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**Forme liquide
Couleur jaune clair**Données de sécurité**pH 6 - 8,5
Déterminé sur le produit non dilué.Densité env. 1,04 g/cm³ à 20 °C**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
Stable dans des conditions normales.**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**EXUBERONE LIQUIDE**Version 2 / F
1020000022364/5
Date de révision: 09.07.2007
Date d'impression: 09.07.2007

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) > 5.210 mg/kg
Irritation de la peau	Pas d'irritation de la peau. (lapin)
Irritation des yeux	Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Information supplémentaire sur l'écologie**Information écologique supplémentaire
Pas de résultats d'études écotoxicologiques disponibles.**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non dangereux au sens des réglementations nationales et internationales de transport de matières dangereuses.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.**

Classification:

Non soumis à étiquetage réglementaire

Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)

Classification:

Sans classement

Phrase(s) S

S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S49	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Étiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

**EXUBERONE LIQUIDE**Version 2 / F
102000002236

5/5

Date de révision: 09.07.2007
Date d'impression: 09.07.2007

Information supplémentaire
Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76
modifiée et Décret du 10/08/05)
Rubrique n° 1155 : Dépôts de produits agropharmaceutiques.

16. AUTRES DONNÉES**Autres informations**

Texte des phrases R mentionnées au chapitre 3 :

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R25	Toxique en cas d'ingestion.
R35	Provoque de graves brûlures.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

En l'absence de délai de ré-entrée mentionné sur l'étiquette, pour la France seulement et selon l'avis émis par la Commission d'Etude de la Toxicité en date du 17 décembre 2003, en matière de protection des travailleurs, les délais de ré-entrée suivants sur les parcelles traitées sont recommandés: Cultures à l'extérieur de locaux: délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation Cultures à l'intérieur de locaux: délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux. Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes dans la classification française: R36, R41, R38, R34, R35: délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation. Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes dans la classification française: R42, R43: délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été introduits conformément aux indications prévues dans l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.